

Actualités en droit de l'indivision, des successions, des régimes matrimoniaux

Jeudi et vendredi 25 et 26 juin 2020
de 14h à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Michel GRIMALDI

Professeur à l'Université de Paris II

Avec la participation de :

Marie-Christine VINCENT ALQUIE

Responsable de la Commission de Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine
Avocat au Barreau de Bayonne
Cabinet ALQUIE

Horaires :

De 14h à 17h30
Soit 7 heures de formation
(2 demi-journées)

Lieu :

Visioconférence

Compétences / spécialités :

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Public visé :

Avocats, huissiers, notaires, juristes

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Mail : formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Objectifs : ce séminaire a pour objectifs une mise à jour des connaissances en droit de l'indivision, des successions et des régimes matrimoniaux

- I- **Droit des régimes matrimoniaux**
Apports de la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice
Choix d'un régime matrimonial, Régime primaire, communauté
Passif et attribution, Communauté
- II- **Droit des successions**
Apports de la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice
Dévolution, adoption, rétractation du jugement, représentation, héritier exhéredé
Conjoint survivant, droit viager au logement
Pétition d'hérédité, prescription
Saisine action en justice
Option successorale, acceptation sous bénéfice d'inventaire, abandon
Mandat judiciaire, conditions
Partage judiciaire, partage transactionnel, droit international privé
- III- **Droit des libéralités**
Les libéralités comme actes juridiques
Les libéralités dans le règlement successoral
- IV- **Droit de l'indivision**
Indivision : indemnité d'occupation, conditions, expulsion de l'indivisaire, délai, recel

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348€ TTC, soit 290€ H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720 € TTC, soit 600 € H.T.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.